



Paris, le 25 septembre 2008 - n° 239/D130

Réunion des Présidents des formations et du Bureau Cnis

COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2008

PARTICIPANTS

Christian AVEROUS	Président de la formation Environnement
Claire BAZY MALAURIE	Présidente de la formation Education, formation
Marcel BELLIOU	Président de la Formation UEL
Maurice BERNADET	Co-président de la formation Transports, tourisme
Raoul BRIET	Président de la Formation Emploi revenus
Jean CORDIER	Banque de France
Philippe DOMERGUE	Insee
Jean-Pierre DUPORT	Président du Bureau, Vice-président du Cnis
Denis DURAND	CGT
Charles EL NOUTY	CGPME
Yves FRÉVILLE	Président de la formation Statistiques régionales et locales
Jacques GARAGNON	Président du Comité du Label et du comité du contentieux
Bernard GUIBERT	Insee
Pierre-Yves GEOFFARD	Président de formation Santé, protection sociale
Jean-Pierre LE GLÉAU	Insee
Stéfan LOLLIVIER	Insee
Thierry NOBLOT	Président de la formation IAA
Guy PAILLOTIN	Président de la Formation Agriculture
Yvonick RENARD	MEDEF
Benoît ROBIN	CGT-FO
Robert ROCHEFORT	Président de la formation Démographie, conditions de vie
Edouard SALUSTRO	Président de la formation Système productif
Jean-Charles SIMIAND	Co-président de la formation Transports, tourisme
Dalila VIENNE	Insee
François VINCENT	CFE-CGC

Excusés :

Eric BROUSSEAU	Président de la formation « Commerce, services »
Gilles DE MARGERIE	Président du groupe de travail « Secteur financier »
Jean-Paul POLLIN	Président de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Bilan du programme à moyen terme.....	2
2. Point d'étape de la mission de l'inspection générale sur les formations du Cnis	6
3. Première ébauche de l'avis général moyen terme 2009-2013	11
4. Bilan des formations de printemps (moyen terme et fonctionnement du Cnis et périmètre des formations)	13

1. Bilan du programme de travail à moyen terme 2004-2008, *Bernard Guibert*

Bernard Guibert présente la synthèse du bilan du programme de travail à moyen terme du Cnis 2004-2008 rédigée avec Jean Coiffard. Il rappelle dans **un premier temps** les tendances lourdes qui ont structuré l'offre de la statistique publique pendant l'exercice 2004-2008 et qui ont déterminé toutes les orientations souhaitées par le Cnis dans ses avis de décembre 2003 sur son programme à moyen terme.

Plusieurs investissements lourds ont en effet été réalisés dans le domaine de l'offre statistique. La plupart ont été consentis avant 2004 et prédéterminent le prochain programme moyen terme 2009-2013.

- Le *recensement de la population* a été rénové. L'année 2008 voit la fin du premier cycle quinquennal des enquêtes annuelles. Les premières publications officielles du recensement détaillé paraîtront donc dès le début du prochain programme à moyen terme. Il convient de persévérer dans l'effort de communication consenti pour ce recensement de la population, voire de l'amplifier. Par ailleurs, un besoin de localisation fine des données apparaît.
- Le système de collecte des *statistiques annuelles d'entreprises* a été restructuré (Résane).
- Les *identifiants* des personnes physiques ont été réformés et les outils d'identification des entreprises et des établissements ont été modernisés. Ces investissements sont extrêmement importants parce qu'ils permettent de mettre en œuvre une orientation constamment souhaitée par le Cnis, à savoir le suivi individuel et longitudinal des unités statistiques, qu'il s'agisse de personnes physiques, de ménages ou d'entreprises.
- La généralisation de l'exploitation des *sources administratives* permet de soulager la charge de réponse des unités statistiques.
- Le cinquième investissement lourd réside dans l'amélioration de l'observation des prix.
- Une mutation dans la diffusion a consisté à donner gratuitement accès aux statistiques publiques par Internet et à faciliter l'accès des chercheurs aux données individuelles.

La plupart de ces opérations avaient commencé avant le programme à moyen terme 2004-2008 et ne donneront leurs fruits qu'après.

Dans **un second temps**, Bernard Guibert insiste sur l'importance des redéploiements des demandes qui ont été adressées à la statistique publique pendant la période 2004-2008 sous revue. Cette demande s'est d'abord accentuée *quantitativement* aux deux extrémités de l'échelle géographique, au niveau local d'une part et au niveau européen d'autre part. En particulier la

demande européenne a augmenté considérablement au cours du programme à moyen terme 2004-2008. Or les personnes qui ont été interrogées pour rédiger le bilan regrettent que la concertation nationale qui s'effectue dans le cadre du Cnis n'ait pas son répondant et son relais au niveau européen. La demande s'est également redéployée en termes *thématiques*. Deux thèmes dominent de plus en plus : l'évaluation des politiques publiques d'une part et le développement durable d'autre part. La statistique publique est de plus en plus sollicitée pour contribuer à l'évaluation des politiques publiques, qu'elles soient locales, nationales ou européennes. Ces dernières peuvent être des « politiques communes » ou des « politiques à compétences partagées », voire des politiques nationales coordonnées au niveau communautaire par la méthode ouverte de coordination (MOC). Par ailleurs, le développement durable constitue désormais un thème transversal et prioritaire. C'est pourquoi il fera l'objet d'une rencontre organisée par le Cnis à l'automne 2009.

Dans **un troisième temps** Bernard Guibert rappelle qu'en conclusion la synthèse qui inaugure le rapport évoque les problèmes posés par la gouvernance de la statistique publique et esquisse quelques éléments de prospective.

S'agissant de la *gouvernance de la statistique publique*, les personnes qui ont été interrogées pour rédiger ce bilan se disent globalement satisfaites des délibérations, des travaux et de l'écoute exercée au sein du Cnis. Par ailleurs, le Cnis s'inquiète d'une défiance croissante de l'opinion publique vis-à-vis de la statistique publique. Par conséquent, un consensus se dégage pour améliorer la communication en valorisant davantage les *résultats* des enquêtes que les méthodes et en mettant en place des dispositifs de veille et de réactivité du Cnis à l'égard du débat public.

Par ailleurs, ils souhaitent que soit corrigé le déséquilibre de fait entre l'influence des producteurs de statistiques sur les orientations à moyen terme de l'offre de la statistique publique et celle des utilisateurs et que soit davantage formalisé le fonctionnement du Cnis pour que les présidents des formations soient mieux outillés pour rendre les dissensus féconds.

Enfin, il convient de réfléchir aux moyens qui permettraient d'améliorer la gouvernance de la statistique européenne et en particulier qu'y soient bien relayés les souhaits des partenaires sociaux et de la société civile.

Concernant la *prospective*, cinq thèmes correspondent aux préoccupations prioritaires des utilisateurs et résultent du redéploiement de la demande précédemment évoqué :

- la localisation des informations statistiques à des niveaux géographiques fins ;
- le développement durable ;
- l'évaluation des politiques publiques à quelque niveau géographique d'exécution ce soit (Europe, Nation régions, départements etc.) ;;
- la perception subjective de la situation économique et sociale ;
- la « globalisation », ses causes, et les conséquences sur l'emploi, la délocalisation et la transformation des modes de vie.

Dans **un quatrième temps** Bernard Guibert évoque le bilan du fonctionnement du Cnis tel qu'il a été vécu par les interlocuteurs des deux rédacteurs du rapport.

Le bilan du programme 2004-2008 a été jugé par les interlocuteurs des rédacteurs du rapport globalement satisfaisant. Le prochain programme devrait bénéficier des investissements consentis avant et pendant la période. Il apparaît nécessaire de réfléchir à la gouvernance de la statistique nationale et européenne et en particulier de réguler les demandes. Il convient également, face à la demande de statistiques et d'expertises locales, d'améliorer la concertation qui ne semble pas suffisamment consistante au niveau local et au niveau européen. Il conviendra sans doute de repenser l'articulation entre les travaux du Cnis et ceux des Cries ou des collectivités territoriales.

En conclusion, les conséquences pour la statistique publique des orientations données par le Cnis en décembre 2003 pour son programme de travail à moyen terme 2004-2008 sont davantage du côté de l'amélioration de la *qualité*, de la *présentation* et de l'*interprétation* publiée des données que sur l'augmentation de la *quantité* demandée. Par ailleurs, il a joué un rôle très positif en termes de pédagogie et de concertation dans la construction d'une statistique publique qui concilie les besoins des demandeurs et les contraintes des producteurs.

Débat

M. le Président souhaite que le prochain avis à moyen terme dégage quelques axes forts d'action pour répondre aux interrogations soulevées dans le bilan du programme 2004-2008.

Concernant la méfiance croissante vis-à-vis de la statistique publique, **Jean-Luc Biacabe** estime que l'un des enjeux du Cnis est de revoir sa politique de communication. Il est nécessaire de mieux communiquer en direction du grand public. Le site du Cnis a beaucoup progressé mais reste davantage conçu comme un intranet tourné vers les participants que comme un extranet. Il convient donc de le repenser pour en faire un véritable outil de communication vers l'extérieur. Par ailleurs, le Cnis doit également travailler à l'amélioration de la qualité de la présentation des rapports, aujourd'hui diffusés dans des collections qui ne sont pas à la hauteur de leur contenu. Enfin, Jean-Luc Biacabe estime que le rôle du Président du Cnis est appelé à évoluer profondément. De même que le Directeur Général de l'Insee a expliqué qu'il mènerait une politique de communication beaucoup plus active que ses prédécesseurs, il serait peut-être nécessaire que le Président du Cnis soit médiatiquement plus présent pour contribuer à désamorcer la méfiance croissante de l'opinion publique à l'égard de la statistique.

Jean-Pierre Dupont juge ces remarques judicieuses et se déclare prêt à être médiatiquement plus présent. Néanmoins, il souligne que c'est la communication de l'ensemble du système de statistique public qui doit être réinterrogée. Par ailleurs, il précise qu'il a préféré ne pas trop communiquer au moment de l'affaire de l'enquête emploi en raison de la proximité d'une échéance politique majeure. En revanche, dès lors qu'un conseil déontologique se mettrait en place au sein du Cnis, celui-ci et son Président devront effectivement être plus médiatisés.

Denis Durand observe que selon le rapport, certains événements survenus pendant le moyen terme 2004-2008 étaient imprévisibles. Il estime pour sa part que tous ne l'étaient pas totalement. Le Cnis a notamment su s'emparer avec succès de la question des inégalités sociales, répondant ainsi à une demande ancienne. Les demandes liées à l'emploi et au chômage étaient également anciennes.

Le rapport insiste aussi sur la nécessité d'améliorer la communication à propos des nouvelles modalités de recensement. Denis Durand estime qu'il ne s'agit peut-être pas uniquement d'une question de communication. En effet, la nouvelle méthodologie du recensement en continu comprend des éléments intrinsèquement complexes qui ne se traiteront pas uniquement par une meilleure communication. Il conviendra de se pencher sur les changements importants que la nouvelle méthodologie induit dans la manière d'obtenir les informations et de les intégrer dans un système d'information global face à des utilisateurs de plus en plus compétents et de plus en plus exigeants. L'accès à des données finement territorialisées devra donc faire l'objet d'une attention soutenue de l'Insee et du Cnis.

Denis Durand souligne par ailleurs que le passage à la gratuité de la diffusion de l'information n'a pas été facile. La mise à disposition gratuite des données sur Internet résulte en grande partie de la crise traversée par Eurostat. Les citoyens et les chercheurs disposent désormais gratuitement d'une grande quantité d'informations sur le site de l'Insee ou d'autres opérateurs statistiques. En revanche, les données localisées sont payantes et leur prix est inversement proportionnel à la taille du champ géographique couvert. Or plus le champ géographique couvert est restreint et moins l'utilisateur potentiel a de chances d'être solvable. Cette contradiction mériterait une réflexion spécifique au cours du prochain moyen terme.

Denis Durand rappelle également que la question des relations entre le système statistique et le monde de la recherche a été posée à plusieurs reprises au cours du dernier moyen terme notamment à l'occasion de l'enquête « trajectoires et origines ». Par conséquent, il suggère d'étudier la possibilité d'accueillir un représentant des chercheurs au sein du bureau du Cnis.

Enfin, Denis Durand revient sur la réflexion visant à mieux intégrer les représentants des utilisateurs et le Cnis dans la préparation des demandes européennes. Un exemple concernant ce sujet s'est posé au cours du moyen terme précédent, concernant la refonte des nomenclatures de catégorie professionnelle et sociale. La CGT se demande si ce type de sujet traité une seule fois en formation ne mérite pas une attention plus suivie, éventuellement dans le cadre de la Commission nationale de nomenclatures économiques et sociales.

Jean-Pierre Duport indique qu'il demandera aux présidents de faire en sorte que les formations ne soient pas prisonnières du système statistique publique et aient pour mission de porter les événements sociétaux pour pouvoir mieux anticiper. De ce point de vue, le Cnis aurait dû créer comme il l'a fait sur les inégalités, le groupe de Foucauld avant d'y être contraint. C'est une des raisons qui conduit Jean Pierre Duport a souhaité que les présidents des formations soient renouvelés périodiquement pour qu'ils ne deviennent pas prisonniers de l'appareil statistique publique pour des raisons structurelles. La capacité d'anticipation doit faire partie de la mission des formations. Le Cnis ne remplira pas parfaitement sa fonction s'il n'est qu'une chambre de vérification du travail des services statistiques publics.

François Vincent déclare ne pas partager la remarque du bilan selon laquelle « *Le Cnis n'a pas vocation à donner son avis sur les opérations statistiques demandées par la Banque centrale européenne.* » Il souhaite que le Cnis étudie les demandes de la BCE et les intègre dans son programme moyen terme afin d'anticiper les décisions. François Vincent souhaite également que la Cnis réfléchisse aux moyens de s'intégrer à l'enquête omnibus européenne

Philippe Cuneo précise que le fait qu'une demande soit émise par la BCE limite les marges de manœuvre du Cnis.

Charles El Nouty pour la CGPME aurait souhaité que le bilan mentionne les actions qui n'ont pas pu être réalisées. De nombreux travaux ont été réalisés concernant la statistique d'entreprises et plusieurs membres du bureau ont participé aux groupes Resane. Il remarque que peu de recommandations du rapport sont suivies d'effet. Par ailleurs, il se félicite de l'existence du paragraphe consacré aux PME dans le bilan moyen terme tout en soulignant qu'il ne porte pas que sur les résultats contrairement à ce qu'indique le titre. Un travail important doit être mené sur ce sujet. Enfin, il considère que l'offre concernant les entreprises est minimaliste et manque d'ambition, notamment parce que le mot « PME » n'apparaît jamais.

Charles El Nouty observe par ailleurs que le bilan de l'économie française souligne le problème de financement des entreprises et en particulier des PME. Par conséquent, il regrette que les propositions des formations ne comportent aucun élément permettant d'appréhender les nouveaux sujets d'actualité liés au financement des petites et moyennes entreprises. Enfin, il souligne que le bilan du moyen terme 2004-2008 est intéressant à condition qu'on en tire les conséquences concrètes.

M. le Président rappelle qu'il a proposé de réécrire la première partie de l'avis moyen terme pour tirer les conséquences du bilan du moyen terme 2004-2008. Par ailleurs, il estime que les formations doivent systématiquement dresser le bilan des actions réalisées et de celles qui ne l'ont pas été. Le bureau ne pourra élaborer la synthèse des actions qui n'ont pas été réalisées que si les formations les mentionnent dans leur bilan. Il souhaite que dans le bilan des actions conduites le Cnis soit moins prisonnier des informations transmises par le SSP.

Jean-Charles Simiand s'oppose à la remarque du Président selon laquelle les présidents des formations deviennent prisonniers de la statistique publique. Il rappelle que des avis de la formation qu'il préside avec Maurice Bernadet ont été censurés par le bureau du Cnis Il rappelle qu'il a reçu des rappels à l'ordre dont il ne souhaite pas tenir compte.

Jean-Pierre Duport précise que sans remettre en cause les personnes, il est bon de renouveler périodiquement les présidents de formation, avec souplesse et intelligence. Pour sa part, il n'envisage pas d'effectuer plus de deux mandats en tant que Président du bureau du Cnis.

Répondant aux remarques de Denis Durand, **Bernard Guibert** précise que l'effort de valorisation du recensement ne se limitera pas à la communication mais portera également sur l'explication des méthodes et des résultats du recensement. Concernant la proposition d'accueillir un représentant des chercheurs au sein du bureau du Cnis, Bernard Guibert souligne qu'il n'existe pas de mécanisme naturel de régulation de la demande des chercheurs alors que les chercheurs sont très demandeurs d'information statistique, ce qui pose la question de la régulation de la demande. Comparé à ses homologues européens, le Cnis paraît très modéré en termes de demandes. Enfin, le bilan mentionne clairement les manques formation par formation concernant notamment les expulsions du logement social. Par ailleurs, il a pensé qu'il valait mieux insister sur les orientations nouvelles. Globalement, aucun projet important du programme initial n'a été sacrifié.

Le Président ajoute que les chercheurs sont très présents dans les formations. Par ailleurs, il serait difficile de trouver une personne qui soit représentative de l'ensemble des problèmes soulevés par les chercheurs.

Jean-Pierre Duport remercie Bernard Guibert et Jean Coiffard pour la qualité de leur bilan qui fournit un matériau très riche pour la préparation du moyen terme futur. Par ailleurs, M. le Président signale qu'il a demandé à Françoise Dussert de réaliser une synthèse des propositions à portée opératoire du bilan moyen terme 2004-2008 à destination des membres du bureau et des présidents de formation.

2. Point d'étape de la mission de l'Inspection générale de l'Insee sur l'organisation des formations du Cnis, *Philippe Domergue*

Philippe Domergue présente un point d'étape de la mission de l'Inspection générale de l'Insee sur l'organisation des formations du Cnis, qu'il mène actuellement avec Jean-Pierre Puig. La mission a été commandée conjointement par le Directeur général de l'Insee et le Président du *Bureau du Cnis*.

Les entretiens ont débuté rapidement, l'échéance visée étant l'automne 2008. Près de vingt entretiens avec des membres du bureau et des présidents des formations se sont déjà tenus. Ils se poursuivront pendant les trois premières semaines de juillet et reprendront début septembre. Tous les membres du bureau et présidents des formations ont vocation à être rencontrés en entretien. A ce sujet, Philippe Domergue invite les personnes concernées à le contacter s'ils ont des contraintes d'agenda.

Il est envisagé d'adapter le nombre, la configuration et le mode de fonctionnement des formations pour des motifs structurels et des raisons d'opportunité plus immédiates.

Le premier motif structurel est que les formations reflètent un peu trop exclusivement l'offre statistique. Cette situation convient aux producteurs. Néanmoins, le problème est que les discussions ne s'organisent pas spontanément selon la demande sociale ou les grands thèmes qu'elle exprime.

Deuxièmement, les formations et inter-formations sont encore trop nombreuses, ce qui pose problème aux utilisateurs généralistes (organisations professionnelles et syndicats) obligés de se disperser entre de nombreuses réunions.

Troisièmement, les thèmes les plus importants tendent à être reportés sur les inter formations, ce qui vide certaines formations de leur substance. En outre, les thèmes les plus novateurs, qui sont souvent à la frontière de deux formations, sont difficilement traités. C'est le cas notamment du sujet de la formation tout au long de la vie et de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Concernant les raisons circonstanciées, la période de réflexion sur le moyen terme est le moment opportun pour effectuer des changements. Par ailleurs, le vote de la loi LME aura un impact sur les textes juridiques fondateurs de la statistique publique quelle que soit son issue. Il sera notamment nécessaire de réviser le décret de 2005 relatif au Cnis. Enfin, après le troisième conseil de modernisation des politiques publiques, le paysage des SSM est reconfiguré avec l'absorption de l'activité statistique du Sessi par l'Insee et la fusion de l'Ifen, de l'Observatoire de l'Énergie et des activités statistiques du SESP au sein du Commissariat général au développement durable. Par conséquent, le mouvement général va clairement vers la diminution du nombre d'organismes producteurs.

A ce stade de la mission, il est possible de dessiner quelques grandes orientations qui ne doivent pas être interprétées comme des conclusions, l'ensemble des interlocuteurs n'ayant pas encore été entendus. Néanmoins, le taux de sondage est déjà raisonnable et quelques convergences se dégagent des analyses des personnes déjà entendues.

Premièrement, une part importante des points de vue exprimés vise à réduire sensiblement le nombre de formations. Deuxièmement, la réduction du nombre de formations nécessite une révision de leur fonctionnement ne serait-ce que parce qu'elle risque d'allonger la durée des débats, souvent jugée déjà fort longue.

Troisièmement, pour rééquilibrer la participation aux séances en faveur des utilisateurs, il est nécessaire de renforcer l'attractivité des réunions en organisant la concertation et en se focalisant sur les sujets nouveaux.

Réduire le nombre de formations

La mission a cherché les modules de base qui permettraient de couvrir l'ensemble des programmes statistiques et d'éviter des spécialisations trop étroites. Un resserrement relativement poussé permet de s'affranchir du rattachement univoque de chaque producteur à une seule formation. En effet, avec un nombre de formations réduit, il devient gérable de cumuler une affectation principale et un rattachement secondaire. Le thème du logement par exemple présente de multiples facettes et peut être abordé sous des angles extrêmement différents. Par conséquent, il n'est pas incohérent de le rattacher à des groupes ayant des objets divers.

Cinq domaines de formation incontournables émergent dans un premier temps :

- les entreprises ;
- les ménages ;
- le marché du travail ;
- le développement durable ;
- les territoires et la décentralisation.

Les entreprises seraient considérées au sens de l'analyse micro-économique, de l'analyse des marchés et de la mondialisation. Le découpage actuel des formations est extrêmement sectoriel pour des raisons historiques et se trouve de plus en plus décalé avec l'évolution économique et la constitution d'entreprises multinationales à large périmètre. Il l'est aussi avec les règlements européens, qui pour la plupart sont transversaux aux secteurs d'activité. Les règlements européens sont a-sectoriels pour l'essentiel.

La deuxième formation couvrirait les ménages aux sens habituels des conditions de vie, des revenus et du pouvoir d'achat (y compris la mesure du prix de la consommation). A ces thèmes se rattachent la démographie, le vieillissement et éventuellement la santé. Le thème émergent de la diversité des situations individuelles des ménages ferait également partie du champ de cette formation.

La troisième formation, couvrant le marché du travail, se situe à l'interface entre l'entreprise et les ménages. Elle aborderait les questions liées à l'emploi, au chômage et aux revenus d'activité. S'y rattacheraient également l'éducation et la formation, comme c'était autrefois le cas.

La quatrième formation couvrirait le thème du développement durable, désormais incontournable et en cohérence avec la restructuration du MEEDDAT. Les thèmes de l'énergie, des transports et de l'équipement s'y rattachent naturellement.

Enfin, la cinquième formation reprendrait le domaine de l'actuelle formation statistique régionale et locale. Elle est renommée « formation Territoires et décentralisation » pour bien marquer sa compétence sur le thème « statistique et décentralisation », qui a déjà fait l'objet de plusieurs rencontres du Cnis.

Il convient par ailleurs de maintenir un sixième domaine correspondant à l'actuelle formation Monnaie, finance et balance des paiements. En effet, la Banque de France est un acteur important de la statistique publique. Néanmoins, le champ de la formation MOFI semble aujourd'hui trop étroit et des demandes ont été formulées afin d'aborder des thèmes connexes tels que les comptes nationaux et leur méthodologie. Il est donc prévu d'élargir la formation MOFI aux questions macroéconomiques, de financement de l'économie et des comptes nationaux. Cet ensemble recouvrirait donc les questions macro-financières.

Les modalités de fonctionnement des formations

Il convient par ailleurs de préciser les modalités de fonctionnement des formations. Cet aspect de la réorganisation ne concerne pas le rôle tenu par le Secrétariat, qui n'a pas fait l'objet de critiques et dont les efforts et le professionnalisme sont appréciés et reconnus. Les améliorations à apporter visent les règles de la concertation dans le cadre des formations.

Les formations pratiquent ce que certains ont appelé une « vraie fausse démocratie ». La participation y est très libre, au risque que certains participants soient mal identifiés ou tentés de se servir des lieux de la concertation comme d'une tribune. La contrepartie de cette situation réside dans l'absence de vote dans le cadre des formations et un rôle dévolu au président de « dictateur bienveillant » chargé de faire émerger un consensus. Les avantages de l'ouverture sont tellement évidents que personne ne recommande d'y renoncer, permettant de réintégrer des positions et des critiques qui s'exprimeraient de toute façon hors des formations. En revanche, il serait tout à fait possible d'adopter un règlement intérieur sur la participation aux réunions, le statut des documents discutés et les règles de bonne conduite des participants, ce qui faciliterait la tâche des présidents.

Le rôle des présidents est tout à fait fondamental. Dans une perspective de formation élargie, il risque de s'alourdir. Plusieurs pistes sont donc envisagées pour leur faciliter la tâche. Il serait notamment possible de fixer plus formellement une durée de mandat, reconductible dans des conditions claires. Il est également envisagé de prévoir un appui renforcé des rapporteurs, qui seront un peu plus nombreux en moyenne, et du secrétariat du Cnis pour préparer les réunions plus en amont.

Par ailleurs, l'orientation adoptée par le Président Duport consistant à renforcer les liens entre les membres du bureau et les présidents de formation est unanimement appréciée car chaque président peut se sentir un peu isolé et les occasions de partager les expériences méritent d'être développées. Néanmoins, ils reconnaissent que leurs effectifs sont un peu trop élevés actuellement pour que des réunions de l'ensemble des présidents permettent un *travail véritablement efficace*.

L'attractivité des réunions pour les utilisateurs et la capacité à se focaliser sur des sujets nouveaux

Les formations élargies se saisiront plus facilement des différents thèmes d'intérêt. En revanche, certains thèmes transversaux ou liés à l'actualité du moyen terme continueraient à trouver difficilement leur place dans cette configuration. Il est donc suggéré de mettre en place deux ou trois formations transversales qui s'apparenteraient aux inter-formations et aux groupes de travail par leur fonctionnement et auraient une durée de vie limitée au moyen terme.

Afin d'éviter le risque d'allongement des séances de travail des formations, il est proposé de chercher à réduire le temps passif en réunion, en évitant de s'attarder sur les points acquis d'avance, qui ne donnent pas lieu à *un véritable enjeu*. Un travail en amont plus important permettrait de concentrer les débats sur l'essentiel. Par ailleurs, les débats en formation sont souvent considérés comme faisant ressortir insuffisamment les problématiques et les enjeux. Il est donc conseillé de faire un effort supplémentaire en ce sens, le cas échéant avec l'aide de discutants. Il est également souhaitable de valoriser chaque fois que possible l'angle européen ou international dans le travail des formations, ce qui peut être réalisé en invitant des représentants d'Eurostat ou d'autres INS. Enfin, il est recommandé de créer des liens permanents avec d'autres organismes ayant une vision prospective, ainsi qu'avec les économistes.

Débat

Jean Pierre Duport précise que la présentation de Philippe Domergue ne porte que sur un rapport d'étape qui sera enrichi des remarques et suggestions des présidents de formation que Jean-Pierre Puig et Philippe Domergue n'ont pas encore rencontrés. Il précise que le nombre de formations sera décidé avec les membres du bureau dans le cadre du programme à moyen terme. Il souligne que si le système doit être repensé, il doit l'être globalement pour que l'exercice présente un réel intérêt. Par conséquent, le nombre des formations a vocation à être réduit assez fortement.

Maurice Bernadet juge ce bilan intermédiaire intéressant et se félicite qu'il remette en cause le raisonnement en termes sectoriels qui prévaut depuis des années. En revanche, il souligne que la réflexion sur l'organisation du Cnis devrait être précédée d'une réflexion sur le rôle et la mission du Cnis et comment celle-ci peut évoluer. Par conséquent, même s'il est bon d'avoir lancé la réflexion dès à présent, Maurice Bernadet estime que l'organisation du Cnis ne pourra être déterminée que lorsque les conclusions de la procédure législative en cours seront connues sur les nouvelles missions du Cnis.

Jean-Pierre Duport explique que la réflexion sur l'organisation du Cnis doit être menée dans le cadre de la préparation du moyen terme. Par ailleurs, la loi devrait être votée au moment de la délibération sur le programme moyen terme, vers mi-décembre. Une réunion du bureau est d'ailleurs prévue le 3 octobre pour discuter des décrets d'application. La réunion du bureau élargi est programmée au 10 décembre sur le moyen terme. La réunion des présidents de formation se tiendrait le matin afin de débattre du moyen terme avec eux avant l'adoption de l'avis par le bureau.

Par conséquent, Jean-Pierre Duport estime que la chronologie est respectée. Sans ce travail d'analyse et de proposition, le nouveau Conseil ne se serait probablement pas penché sur la question avant une année. Le bureau lui apportera une proposition d'organisation sur laquelle il lui appartiendra de se déterminer.

Jean-Pierre Duport ajoute qu'il était important de commencer dès à présent à réfléchir à une approche non-sectorielle et d'enregistrer les réactions des présidents des formations. Cette réflexion n'est pas encore tranchée. La création d'un ministère du développement durable et d'un service statistique ministériel du développement durable interpelle inévitablement le Cnis.

Yvonick Renard revient sur les conséquences du rapprochement d'un certain nombre de formations. Il ne faudrait pas que certains SSM cultivent la notion de « club d'usagers » comme l'ont fait la Dares et l'Ifen. Alors on viderait de nouveau le débat.

Jean-Pierre Duport ajoute que la réflexion qui est en cours part du principe selon lequel la vocation du Cnis est d'être porteur d'une demande sociétale. Le Cnis doit donc se donner les moyens d'être porteur de cette demande. Jean-Pierre Duport estime qu'il ne l'a pas été suffisamment jusqu'à ce jour. Par conséquent, cultiver la notion de « club d'usagers » serait totalement contraire à la volonté du bureau.

Benoît Robin rappelle que les questions de communication ont été mises en avant à plusieurs reprises, il souhaite savoir pourquoi le nom « formation » a été retenu à l'origine. Il est souvent interpellé à ce sujet par des personnes qui considèrent qu'il s'agit de « commissions » et non de « formations ». Par ailleurs, Benoît Robin indique partager totalement l'avis de Jean-Pierre Duport concernant la nécessité de mener une réflexion approfondie sur l'organisation du Cnis. Il observe que depuis de nombreux mois, des interrogations ont été soulevées de manière récurrente au sein du bureau au sujet de l'élaboration des projets d'avis, ce qui témoigne de l'importance de développer l'interactivité entre le bureau du Cnis et les présidents de formation. Enfin, Benoît Robin confirme que les représentants des organisations syndicales n'ont pas la possibilité d'être présents à toutes les formations compte tenu de leur nombre actuel alors qu'ils souhaiteraient concourir à toutes les réflexions.

Robert Rochefort rappelle que lorsqu'il fréquentait le Cnis en tant que représentant d'un service statistique, le rôle fondamental du Cnis était d'assurer la coordination entre les opérateurs de la statistique publique. Ce sujet a considérablement avancé en l'espace de deux décennies et désormais, les statisticiens cherchent plutôt à se compléter qu'à se doubler. L'étape suivante du Cnis consiste à organiser un dialogue essentiel et qui fonctionne relativement bien entre les services producteurs et les utilisateurs les plus motivés, qui réagissent aux outils qui leur sont proposés. Néanmoins, la logique de réactivité aux outils proposés par les SSM et éventuellement d'autres opérateurs aboutit à une très faible capacité d'anticipation.

Robert Rochefort ne pense pas que l'outil tel qu'il est formaté à ce jour permette de continuer à progresser. Il est possible de considérer que le fonctionnement actuel constitue déjà un grand progrès et qu'il convient de le préserver. Pour sa part, Robert Rochefort estime qu'il est nécessaire d'aller plus loin et d'ouvrir une nouvelle étape de dialogue avec la société civile, au-delà des utilisateurs,

notamment en développant la capacité d'anticiper et d'approfondir les échanges. La communication ne suffira pas si la position du Cnis se limite à vouloir justifier un appareil statistique vis-à-vis de l'ensemble de la population. Face aux sociétés de défiance, la difficulté n'est pas liée uniquement à l'insuffisance de capacité de communication. Il convient donc d'agir plus en profondeur.

Par ailleurs, Robert Rochefort estime que la statistique publique aurait été un peu plus armée pour anticiper le débat sur le pouvoir d'achat si le Cnis avait été organisé en formations élargies dont une portant sur les ménages. Le Cnis aurait mieux repéré la question se dessiner.

Enfin, Robert Rochefort se demande si la statistique publique peut continuer à ignorer le champ de la statistique privée. Quelques avancées timides ont été engagées dans ce sens s'agissant notamment de l'indicateur des transactions notariales sur le prix des logements anciens. A l'avenir, le Cnis devrait être beaucoup plus ouvert à la statistique privée. En effet, il arrive que des opérateurs de la statistique privée sentent plus rapidement les évolutions de la société que les opérateurs publics. Par exemple, dans le domaine du pouvoir d'achat et de l'indice des prix, c'est Michel Edouard Leclerc qui a initié la réflexion sur les dépenses pré-engagées, qu'il avait appelées les dépenses contraintes. Cette notion s'est avérée correspondre à un réel ressenti des ménages.

Selon Robert Rochefort, le risque de la nouvelle organisation du Cnis serait de chercher à travailler plus tout en étant moins efficace. Le risque de la création de formations transversales est d'éloigner le Cnis des SSM et de revenir au temps où la coordination entre opérateurs de la statistique publique était insuffisante.

Jean-Pierre Dupont invite Philippe Domergue à être vigilant, au cours des entretiens qu'il mènera, à l'articulation entre la mission du Cnis consistant à être porteur d'une demande sociale et les besoins de certains utilisateurs. Il sera nécessaire de trouver le moyen, en organisant par exemple des groupes de travail, des colloques ou différentes manifestations, de s'assurer que les utilisateurs trouvent pleinement leur place. La présence des représentants des organisations syndicales et professionnelles est essentielle, la mission fondamentale du Cnis étant d'être porteur d'une demande sociale.

Guy Paillotin considère que la formation Agriculture regroupe pour l'essentiel des statisticiens d'autres organismes que l'Insee et la concertation entre eux s'y exerce parfaitement. Il se dit agacé par l'étonnante inertie du système.

S'il est important de maintenir une certaine stabilité pour les statistiques s'inscrivant sur le long terme, il faut que l'organisation permette d'introduire de nouveaux thèmes d'enquêtes en fonction des nouvelles préoccupations.

La formation Agriculture a étudié des demandes européennes, certaines pertinentes et d'autres moins. Ces demandes sont pour certaines décidées à haut niveau d'autres le sont par quelques personnes qui font en sorte que leurs demandes soient prises en compte. Par ailleurs, Guy Paillotin rappelle que l'Inra, grand consommateur de statistiques, n'a pas varié sa demande depuis 20 ans et ne veut introduire aucune mesure sur l'utilisation des produits phytosanitaires à l'enquête portant sur la comptabilité des entreprises agricoles (RICA).

Par conséquent, il se demande à quoi servent les formations si toutes les décisions sont prises d'avance par quelques personnes au niveau européen ou par les utilisateurs directs qui ne veulent pas modifier leurs demandes d'un *iota*. Il estime que le Cnis est confronté à un problème de management et doit se donner les moyens de faire respecter la démocratie.

Pour Guy Paillotin, la réduction de la consommation de produits phytosanitaires est un enjeu important suite au Grenelle de l'environnement. Il avait remis un rapport dans ce sens au ministre de l'Agriculture, sur les moyens permettant de réduire leur utilisation. Tous les services du Ministère ont répondu qu'ils demanderaient la réalisation de mesures statistiques dans ce domaine. Par conséquent, il est choqué que les membres du Cnis n'accordent absolument aucun intérêt à cette demande et considère que le fonctionnement de la formation Agriculture doit évoluer rapidement. Pour constituer une réelle instance de débats, la formation Agriculture ne doit pas être composée uniquement d'utilisateurs ou de représentants de bureaux européens mais également accueillir des représentants des syndicats agricoles et ouvriers.

Enfin, il souligne la nécessité de réaliser des enquêtes sur des sujets importants pour lesquels les statistiques n'existent pas encore. Dans le domaine de la santé par exemple, il n'existe aucune mesure des intoxications alimentaires en France. La seule donnée existante sur la France est produite par le Danemark. Pourtant les intoxications alimentaires entraînent 1 million de journées d'arrêt de travail chaque année. La France ne réalise donc aucune enquête statistique sur les intoxications alimentaires qui pourtant coûtent cher à la collectivité. Par conséquent, Guy Paillotin déplore qu'aucune concertation avec l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et les représentants des vétérinaires notamment ne soit envisagée.

Il souhaite donc un fonctionnement plus démocratique. Il précise ne pas mettre en cause les statisticiens, qui sont d'excellents professionnels. Néanmoins, il regrette qu'ils n'osent jamais refuser une demande des usagers.

Charles El Nouty suggère de mettre en place des cellules de veille stratégiques parallèles aux formations qui permettraient d'établir des accords avec le secteur privé de la statistique et de juger si les demandes européennes sont réellement intéressantes. Charles El Nouty estime que le Cnis a véritablement besoin d'une cellule de veille qui anticipe les problèmes de société, marque des limites et exerce un contrôle sur les demandes des utilisateurs.

Edouard Salustro ajoute que les petites et moyennes entreprises se trouvent confrontées au bouleversement provoqué par les nouvelles normes internationales, qui mettent en péril les schémas auxquelles elles sont habituées. Nulle part ailleurs en dehors du Cnis, il n'existe de discussion politique pour essayer d'établir un minimum de consensus entre les sociétés d'envergure internationale, les moyennes grandes, les moyennes et les très petites. Le Cnis pourrait approfondir ce sujet. Or aucun des normalisateurs ne veut entendre raison. Edouard Salustro souhaite que les travaux entrepris se poursuivent au sein du Cnis en tant qu'espace de réflexion et de proposition aux pouvoirs publics et au monde des entreprises moyennes et petites.

3. Première ébauche de l'avis général moyen terme 2009-2013, Philippe Cuneo.

Philippe Cuneo rappelle qu'en décembre 2007, le Président avait déclaré : « *Le système statistique public n'est pas en crise, mais nous sommes dans une période critique.* » Depuis, Jean-Philippe Cotis a pris la parole à de nombreuses reprises sur le thème de la sur-extension du système statistique public, pour exprimer que les capacités de production du système statistique publique sont très largement saturées.

Par conséquent, le Cnis ne peut se dispenser d'envisager des redéploiements ou des priorisations, ni continuer à exprimer des demandes supplémentaires en nombre important sans se poser la question des activités qu'il convient d'arrêter, de simplifier ou de supprimer. Ainsi, la première ébauche d'un avis général sur le programme statistique essaie de ne pas se cantonner à une liste de demandes pour proposer un ensemble équilibré.

La première partie du document présenté constitue un rappel de la période 2004-2008, qui reprend la liste des grands investissements structurants ayant des conséquences très importantes sur les capacités de production statistique au cours du prochain moyen terme.

Ce bilan met en évidence deux grands types de difficultés : premièrement, l'émergence de nombreux besoins nouveaux formulés par des acteurs très différents et dont la cohérence est difficile à établir se heurte à la nécessaire permanence de l'activité statistique. Comme il vient de l'être suggéré, il sera peut-être néanmoins nécessaire de réduire la part de l'activité permanente pour prendre en compte un certain nombre de nouveaux besoins. La deuxième difficulté est liée à l'écart entre la mesure statistique objective et la perception des phénomènes économiques et sociaux par les ménages.

Les propositions pour la période 2009-2013 s'appuient sur les préconisations des groupes de travail dont les principaux sont le groupe Freyssinet, le groupe de Foucauld, le groupe Salustro et le groupe sur le secteur financier présidé par Gilles de Margerie. Les préconisations de ces groupes structureront les travaux de la statistique publique dans les cinq années qui viennent.

Par ailleurs, le prochain moyen terme devra prendre en compte les besoins de la statistique locale résultant de la décentralisation des politiques publiques. De nombreuses demandes nouvelles se font jour et le besoin de structurer l'information produite au niveau local est très important. Différentes statistiques publiques sont mises en œuvre par des acteurs très variés, à des échelles très différentes et selon des découpages territoriaux très divers. Par conséquent, le système statistique public devra établir au cours du prochain moyen terme des préconisations sur les méthodes à suivre pour articuler les productions statistiques de ces différents acteurs et leur permettre de communiquer ensemble.

Le prochain moyen terme devra également prendre en compte le thème du développement durable, qui interpelle le système statistique de façon transversale.

Concernant le fonctionnement du Cnis, la capacité insuffisante de veille participe peut-être d'une réactivité insuffisante de l'ensemble du SSP : il a été en effet souvent déploré que le Cnis n'ait pas été à l'origine des grands débats de la statistique publique de la dernière période. Par ailleurs, il convient de trouver le moyen de débattre des statistiques européennes à l'intérieur du Cnis avant que des décisions ne soient figées sous la forme de règlements qui s'imposent à tous. Mais les règlements européens ne tombent pas du ciel. Ils sont élaborés à partir d'un groupe de travail et, si les Français ne se reconnaissent pas dans les préconisations de ce dernier, ou les règlements de la statistique européenne, c'est peut-être parce qu'ils n'y ont pas toujours participé comme il aurait convenu et comme le font plus systématiquement d'autres partenaires européens. Le Cnis doit donc trouver un moyen de débattre des projets de règlement en cours d'élaboration avant que les règlements ne soient adoptés.

Enfin, le Cnis devra, au cours du prochain moyen terme, élargir l'accès des chercheurs au système de la statistique publique, mettre en place des centres d'accès sécurisés, développer l'utilisation de l'information statistique externe au système statistique publique et renforcer la communication.

L'ensemble de ces éléments est repris dans la liste des 11 projets d'avis proposés, auxquels pourront être ajoutés des avis sur la participation du Cnis à l'élaboration du programme statistique européen et sur le nécessaire redéploiement de l'activité statistique. Le système statistique publique ne pourra pas répondre à de nouveaux besoins s'il ne réduit pas son activité sur des thèmes plus anciens.

- Le premier avis consiste à prendre acte de la **loi « Archives »**, qui permettra un accès beaucoup plus facile des chercheurs aux données statistiques publiques, la mise en place d'un centre d'accès sécurisé et le service public de l'échantillonnage.
- Le second avis traite de la **communication et de l'accessibilité des données**.
- Le troisième souligne **l'intérêt du développement des panels et de l'utilisation des sources administratives** tout en observant que les problèmes de confidentialité doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part du Cnis.
- Le quatrième avis porte sur **l'évaluation des politiques publiques** et les nouvelles méthodes de l'évaluation scientifique consistant à tirer au sort des populations bénéficiant de la mesure et d'autres n'en bénéficiant pas, comme c'est la norme dans le domaine médical. Ces méthodes posent des problèmes éthiques dont le Cnis ne doit pas se désintéresser.
- Le cinquième avis reprend **les enjeux du développement durable** (observation des éco-industries, effets du développement des normes environnementales sur la compétitivité des entreprises par exemple, effets sur la consommation et le prix des produits).
- Le sixième avis concerne **l'information territorialisée et la décentralisation**.
- Pour **la statistique sociale**, le septième avis porte sur la mise en œuvre des rapports des groupes de travail (Freyssinet, Durieux - Dumesnil du Buisson et Foucauld) et le huitième sur la prise en compte nécessaire de la formation tout au long de la vie. Le neuvième demande l'extension du dispositif d'observation de l'emploi à l'ensemble des actifs et non seulement aux salariés et le dixième demande l'extension des enquêtes emploi et patrimoine aux DOM.

- Enfin, le onzième avis consiste à encourager l'Insee et les services statistiques interministériels à mener à bien le programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises** (Resane).

L'ensemble de ces éléments seront complétés en fonction de recommandations des formations et des remarques des membres du bureau.

Débat

M. le Président encourage effectivement les membres du bureau élargi à enrichir de leurs remarques le projet d'avis général, sa première partie notamment, et à adresser des suggestions de rédaction au secrétariat du Cnis. Par ailleurs, il observe que l'avis sur le développement durable ne fait pas suffisamment allusion à la volonté de suivre le rapport de Monsieur Bernadet.

Yvonick Renard félicite le Président pour le changement de tonalité qu'il souhaite insuffler à l'avis général sur le moyen terme. Afin de donner encore plus de force à cet avis moyen terme et le positionner dans le cadre de la nouvelle configuration, il suggère de le dissocier de l'avis 2009.

A la première lecture, **Denis Durand** observe que le texte paraît cerner les questions essentielles avec justesse. Il cite en exemple les avis 3 et 4. L'avis 3, relatif aux sources administratives balance avec prudence le soutien à l'utilisation croissante des sources administratives et l'avertissement sur la nécessité de respecter un certain nombre de précautions. Une même prudence se manifeste dans la rédaction de l'avis 4, relatif à l'évaluation des politiques publiques. Ce sujet appelle encore de nombreux débats et pose des questions éthiques. Par conséquent, il est parfaitement légitime de l'évoquer dans l'avis moyen terme.

Par ailleurs, Denis Durand juge intéressant que des critiques ou des insatisfactions s'expriment à propos du fonctionnement du Cnis. Ces critiques ne retirent rien à l'utilité irremplaçable des débats qui s'y tiennent en son sein. La difficulté vient souvent du fait que certains problèmes statistiques ont tendance à chercher à se résoudre en dehors du Cnis, ce qui est une mauvaise solution. Denis Durand observe par exemple que la montée dramatique de la souffrance au travail fait l'objet de nombreuses discussions. Le rapport Nasse-Légeron notamment contient des propositions de nature statistique dans ce domaine. Or le Cnis n'en a jamais été saisi, ce que Denis Durand juge très regrettable. Par conséquent, il suggère de constituer sur ce sujet un groupe de travail qui aurait probablement autant de succès que le groupe Freyssinet ou le groupe de Foucauld.

4. Bilan des formations de printemps 2008

Raoul Briet souligne que les rapports Freyssinet et de Foucauld fournissent une trame de travail pour plusieurs années à la formation Emplois, revenus. Il se dit frappé par l'hétérogénéité des sujets brassés dans les formations du Cnis et note que les sujets importants sont traités en dehors des formations, par des groupes *ad hoc*, ce qui ne va pas de soi en termes de gouvernance. En effet, le fondement des travaux de la formation Emplois, revenus pour les prochaines années émane de groupes *ad hoc* mis en place à côté de la formation, ce qui pose question sur le fonctionnement des formations. Par conséquent, il serait légitime que les formations soient épargnées des sujets anecdotiques ou résiduels pour pouvoir se concentrer davantage sur les questions de fond.

Par ailleurs, Raoul Briet s'interroge sur le statut qu'aura l'avis général moyen terme 2009-2013 en fin d'année et souhaite ouvrir la réflexion sur les liens entre cet avis et le futur Cnis réformé.

Jean-Pierre Dupont explique que de son point de vue, le groupe de Foucauld aurait dû être créé à l'initiative de la formation Emplois, revenus. L'élaboration de l'avis moyen terme 2009-2013 revient à l'actuel bureau du Cnis, qui le remettra au futur Conseil. Le Conseil le gèrera alors comme il l'entendra. De même, la structuration de l'organisation des formations reviendra au futur Conseil, sur la base des propositions du bureau. Le bureau ne peut anticiper les décisions d'organisation qui devront être prises par la nouvelle instance mais se doit de les préparer.

Maurice Bernadet ajoute que le projet d'avis général ne met pas en cause l'avenir des missions du Cnis. Il juge le projet d'avis de qualité. Néanmoins, il souhaite que l'avis insiste sur la tension croissante entre les besoins nouveaux et les ressources du système statistique public. L'avis doit le signaler même si le Cnis ne possède pas un rôle de répartition des moyens.

Jean-Pierre Dupont partage cette position. En cas d'inadéquation entre les moyens et les nouveaux besoins, le Cnis aura la responsabilité de hiérarchiser les priorités. Le Cnis ne peut se satisfaire d'une réponse du SSP affirmant avoir un programme « complet » jusqu'en 2013. Dans ce cas, le Cnis devra faire des priorités négatives.

Marcel Belliot indique que la formation Urbanisme-Équipement-Logement a relevé un problème d'accès aux sources statistiques concernant les personnes sans logement. Ce sujet mérite un examen attentif parce qu'il est souvent très difficile d'évaluer leur nombre, ou de les localiser. Par ailleurs, il est nécessaire de coordonner les observatoires qui se créent au niveau local à l'initiative des collectivités ou de divers organismes afin de pouvoir effectuer des comparaisons statistiques entre les territoires. La formation Urbanisme souhaite également approfondir la réflexion sur l'étalement urbain, qui s'oriente vers un travail de définition de la ville d'aujourd'hui. L'une des questions est de savoir si le rapport domicile-travail tel qu'il est mesuré et défini par l'Insee traduit bien la réalité des modes de vie actuels. La formation créera un groupe de travail qui élaborera d'ici un an des propositions nouvelles sur la manière de mesurer, de cartographier et de mieux comprendre comment fonctionnent les espaces urbains aujourd'hui.

Par ailleurs, Marcel Belliot observe une analogie entre les avis du moyen terme et les groupes de travail notamment sur le développement durable et les informations territorialisées et déconcentrées. Marcel Belliot demande des précisions sur cette convergence des thèmes transversaux, dont il se félicite.

Christian Averous soulève deux préoccupations de la formation Environnement. La première concerne le cadre juridique. Dans le domaine de l'environnement, les lois sur les risques par exemple exigent la communication d'informations environnementales au citoyen. D'autres lois de cet ordre seront adoptées suite au Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, la Charte de l'Environnement a été inscrite dans la Constitution Française et des accords internationaux tels que la convention Daahrus et la directive européenne sur l'information environnementale ont été adoptés au cours des dernières années et doivent s'appliquer. Ces dispositifs portent non seulement sur la production d'information mais également sur l'accès à l'information. Cette question mérite d'être débattue.

La deuxième préoccupation concerne le contexte international. La formation a élargi le champ du domaine de l'environnement, qui est déjà très large, aux questions des ressources naturelles. L'explosion des prix sur l'énergie, les matières premières et les matières agricoles témoigne de la réalité de ce phénomène que la formation a cherché surtout à développer dans le domaine de l'évaluation des flux physiques. Ces faits résultent des réalités mondiales concernant la tension entre l'offre et la demande et la spéculation des marchés. Ce phénomène majeur touche non seulement les questions de l'environnement en termes physiques telles que la transformation des déchets en ressources. Il est également au centre des préoccupations relatives au développement et de la question du partage des ressources de la planète entre les pays développés et les pays émergents, dans un contexte de hausse des prix. Enfin, ces sujets comportent des aspects macro-économiques évidents en termes d'inflation et d'impacts sur les politiques budgétaires et monétaires au niveau mondial. Ces thèmes sont directement liés à la globalisation et dépassent celui du développement durable. Par conséquent, il convient de tenir compte des enjeux de la globalisation et des phénomènes internationaux dans le cadre de la réflexion sur le développement durable.

Pierre-Yves Geoffard estime que le projet d'avis est trop vague à propos de la défiance de l'opinion publique vis-à-vis de la statistique publique. Il conviendrait d'insister sur le rôle des journalistes en tant que relais d'opinion et le profond divorce entre la statistique et les méthodes de travail de nombreux journalistes, qui s'appuient sur la mise en évidence de cas individuels. Le Cnis doit intervenir pour essayer de modifier cette approche des phénomènes sociaux et politiques. Pierre-Yves Geoffard estime que l'avis devrait préciser ces éléments.

Par ailleurs, Pierre-Yves Geoffard demande des précisions sur le débat législatif en cours et la position du Cnis sur les différents scénarios possibles. Il aurait souhaité connaître la position du Cnis sur les scénarios envisagés et que le Cnis s'exprime davantage à ce sujet.

Concernant la réorganisation des formations, Pierre-Yves Geoffard souligne que le programme des réunions de la formation Santé, protection sociale, qu'il préside depuis deux mois, est déjà très lourd. Par conséquent, il ne comprend pas en quoi la réduction du nombre de formations permettra de réduire le temps passé en réunion ni d'optimiser l'allocation des ressources.

Enfin, Pierre-Yves Geoffard juge paradoxal l'argument selon lequel les chercheurs ne peuvent pas être représentés au bureau du Cnis parce que la demande des chercheurs n'est pas régulée. Certes la demande des chercheurs est potentiellement infinie. Néanmoins, toutes les demandes le sont et c'est la confrontation avec l'offre qui permet de les réguler. Par conséquent, il sollicite des précisions sur la position du Cnis concernant la place des chercheurs dans l'instance qui lui succédera.

Jean-Pierre Duport précise que la question des relations avec les journalistes a été évoquée dans le cadre de la présentation du rapport de Jean-Baptiste de Foucauld. Il sera effectivement indispensable de préparer les journalistes à la nouvelle approche des statistiques en matière d'emploi et de chômage. Il est notamment envisagé d'organiser une formation des journalistes au travers de séminaires. Ce principe pourrait être repris à d'autres occasions, sachant que la plupart des journalistes sont demandeurs.

S'agissant du débat législatif en cours, le bureau du Cnis a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'émettre un communiqué de presse mais a fait part de son sentiment au Directeur Général. Le bureau préférerait la solution élaborée par l'Assemblée Nationale à la proposition initiale du Gouvernement reprise par le Sénat, même si ce n'est pas l'opinion personnelle de Jean Pierre Duport. Par ailleurs, il indique qu'il a été auditionné par la mission Muet-Mariton et suppose que d'autres membres du bureau ont également été sollicités pour donner leur point de vue. Quoi qu'il en soit, le bureau n'a pas estimé opportun de communiquer publiquement.

Enfin, les chercheurs sont très présents dans les formations. C'est pourquoi Jean-Pierre Duport estime que leurs préoccupations sont bien prises en compte. La question de nommer un représentant des chercheurs au bureau du Cnis pourra être étudiée. Néanmoins, il paraît difficile de trouver une personne qui soit porteuse de l'ensemble de la demande des chercheurs.

Jean-Charles Simiand se félicite que le projet d'avis général reprenne les thèmes soulevés par la formation Transports, tourisme. En revanche, il l'a analysé avec une certaine démotivation, le tourisme ayant apparemment vocation à disparaître du Cnis. Il rappelle que Jean-Michel Couve, missionné par le Premier Ministre, s'apprête à émettre un rapport relativement sévère concernant les statistiques du tourisme.

Jean-Charles Simiand souligne que si le secteur de l'agriculture dispose d'un grand nombre de statisticiens, seuls sept sont dédiés au tourisme, alors que le tourisme est la première activité française. Il précise que la formation Tourisme a été entendue par la mission Couve et le rapport étaye cet argumentaire. Enfin, Jean-Charles Simiand indique que si les données du tourisme ne sont plus traitées au niveau du Cnis, il sera possible de réactiver la Confédération Française des Industries du Tourisme.

Jean-Pierre Duport affirme que les statistiques du tourisme continueront à faire partie du champ d'intervention du Cnis. Ce n'est pas parce qu'une industrie ne dispose pas de formation dédiée que le Cnis ne s'y intéresse pas. Par conséquent, la réorganisation du Cnis n'induit pas la disparition du champ du tourisme. Jean-Pierre Duport rappelle que la configuration des formations du Cnis ne doit pas correspondre à celle de l'appareil statistique.

Maurice Bernadet ajoute que la formation Transports, tourisme a émis des avis sur la mesure du nombre de touristes étrangers. Les rapports du Cnis indiquent qu'il s'agit d'une question importante et que le Cnis attache la plus grande attention à être informé des évolutions méthodologiques, ce qui signifie que le Cnis a de fortes réserves à l'égard de la méthode, qui n'est pas sérieuse, sans oser le dire. Cela pose un vrai problème à l'égard du fonctionnement du Cnis.

Edouard Salustro estime que le travail de clarification auquel se livre le bureau est indispensable pour les présidents de formation, à défaut de quoi ils ne pourront pas travailler correctement. Il soutient également le développement de partenariats permanents avec des organismes de

prospective tels que le CAE ou le COR. Le Cnis court un risque de « consanguinité » s'il ne s'ouvre pas très largement à ces organismes qui effectuent des travaux de grande qualité.

Par ailleurs, Edouard Salustro souligne la nécessité de favoriser la simplification des propos, du langage et des concepts pour que les utilisateurs nouveaux ou qui ne sont pas habitués au maniement des statistiques puissent y accéder plus facilement. Ce sujet appelle un effort permanent de tous les membres du Cnis. Enfin, Edouard Salustro estime que le Cnis et son Président doivent s'exprimer davantage pour que cette institution importante donne tout ce qu'elle pourrait donner.

Robert Rochefort se déclare satisfait que la mission sur l'organisation des formations du Cnis souligne la nécessité de procéder à des arbitrages entre les demandes. La plupart des formations n'ont pas encore reconnu cette nécessité et continuent à exprimer davantage de demandes et à souhaiter une intensification des efforts. Il conviendrait d'expliquer aux présidents de formation qu'ils doivent hiérarchiser les priorités et non seulement enregistrer les demandes.

Néanmoins, Robert Rochefort regrette que cette question ne soit pas reprise par le projet d'avis moyen terme. Par ailleurs, il ne faut pas considérer que la rareté des moyens budgétaires et l'inflation de la demande impliquent une baisse des activités. Il est possible d'envisager des statistiques plus légères dans certains cas et d'accroître la collaboration avec la statistique privée pour travailler différemment. Par exemple, afin d'améliorer les indicateurs liés à l'indice des prix et de la consommation, l'avis 2008 de la formation Démographie, conditions de vie encourage l'Insee à examiner la possibilité d'utiliser à terme les tickets de caisse pour faciliter les comparaisons spatiales de niveau et d'évolution des prix. Il convient donc de chercher à utiliser davantage les panels importants utilisés par le secteur privé.

Par ailleurs, Robert Rochefort indique qu'il sera indispensable de mettre en place un plan de communication sur le recensement.

Enfin, il observe que le Cnis a vécu une très forte polémique sur les statistiques du chômage puis sur les indices de prix et estime que l'extinction de ces polémiques ne peut être mise au seul crédit de la qualité des réactions du Cnis. Quoi qu'il en soit les polémiques se sont éteintes, au moins momentanément, comme s'il existait un cycle de la polémique. D'ailleurs, les médias ont moins parlé des améliorations apportées par l'Insee en matière d'indices des prix qu'ils n'avaient parlé de la polémique. Lorsque l'indice des prix faisait ressortir une inflation de 1,5 à 2 %, les Français considéraient que l'indice n'était pas bon parce qu'ils constataient une forte hausse des prix. Maintenant que l'indice s'élève à 3,5 %, les Français se disent que l'inflation est enfin reconnue. Robert Rochefort souligne que la polémique pourrait être relancée sur les prévisions économiques et le recensement. Il est donc nécessaire de renforcer les moyens en communication pour faire face au débat public au lieu de considérer que les problèmes sont réglés lorsque la polémique est éteinte.

Guy Paillotin se déclare perplexe quant au contenu juridique des formations du Cnis. En tant que Président de la formation Agriculture, il n'a pas réussi à obtenir une orientation des demandes. Cette orientation sera obtenue en sollicitant le Ministre de l'Agriculture et les enquêtes sur le phytosanitaire seront effectuées. Par conséquent, il juge que la formation Agriculture a peu d'intérêt dans son fonctionnement actuel. Il est effectivement nécessaire d'essayer de contribuer aux prises de décision au niveau européen et de développer la veille. Néanmoins, le principal problème concerne l'orientation de la demande. Il est donc nécessaire de réfléchir aux institutions. Si les utilisateurs refusent de travailler ensemble au service de la collectivité, il faut leur facturer les statistiques qu'ils demandent. Il est donc nécessaire de trouver le moyen d'articuler la prise de décision, la prospective et les orientations interministérielles.

François Vincent souligne l'importance de la question de la valeur de la production statistique par rapport à sa qualité et demande si le Cnis est capable de quantifier la production statistique.

Yvonick Renard estime que la communauté des chercheurs participe déjà en amont à la conception d'un certain nombre d'outils et que la dynamique de la création du Centre Quetelet pourrait être encore amplifiée. La communauté de chercheurs est assurément omniprésente au Comité du Secret Statistique. Par conséquent, le Cnis pourrait tirer des conséquences de la nature des demandes soumises à ce Comité.

M. le Président remercie les participants et rappelle que deux rencontres sur les statistiques régionales et locales et sur le développement durable sont programmées respectivement les 19 septembre et 22 octobre. Le 3 octobre se tiendra une réunion exceptionnelle du bureau sur la gouvernance.

La prochaine réunion du bureau élargi est programmée au 10 décembre.